

# Syndicats et employeurs pas d'accord sur les métiers pénibles

■ Le gouvernement devra donc trancher lui-même la question.

On ne dira pas que c'est une grande surprise. Les partenaires sociaux réunis au Comité de gestion du Service fédéral des pensions ont été incapables de rendre un avis commun sur le projet de loi qui fixe les règles de base de la pénibilité du travail dans le secteur privé.

Syndicats et employeurs se rejoignent néanmoins sur le fait qu'une liste de métiers pénibles, comme dans le secteur public, n'est pas applicable.

Pour rappel, il y a deux semaines, un accord sur une liste comprenant une septantaine de métiers pénibles dans le secteur public avait pu être dégagé. Mercredi, lors d'un dialogue similaire pour le secteur

privé, syndicats et employeurs ont pu mesurer leurs différences de points de vue sur la quasi-totalité des sujets. "Une liste de métiers lourds ne couvre pas suffisamment la complexité du monde du travail dans le secteur privé", résument les syndicats dans un communiqué commun.

## Une charge émotionnelle

"La modeste concrétisation des critères présentée soulève de gros problèmes", poursuivent-ils. Et d'exposer leur point de vue: "L'organisation du travail contraignante est décrite de manière très restrictive, de sorte qu'elle ne s'applique pas à des horaires de travail très contraignants dans des secteurs tels que le non-marchand ou la manutention des bagages dans les aéroports. La charge de nature mentale ou émotionnelle n'est, elle, pas un critère autonome. Aujourd'hui déjà, un stress excessif au travail

éprouve beaucoup de travailleurs. Les femmes, surtout, risquent d'en être victimes parce qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à exercer des métiers qui imposent une forte charge émotionnelle ou mentale."

La FEB, de son côté, réclame ce qu'elle appelle des "critères objectifs, mesurables et vérifiables". La fédération patronale rejette par exem-

ple des conditions comme le stress, qu'elle juge "subjectives et interprétables". Par ailleurs, la négociatrice pour la FEB Marie-Noëlle Vanderhoven estime que "si le gouvernement poursuit sa politique des métiers pénibles, il faudra qu'il remette également de l'ordre dans tous les autres régimes dérogatoires". Sous peine d'"annuler tous les efforts passés en faveur d'un allongement des carrières".

La reconnaissance de la pénibilité d'un métier devrait accorder aux travailleurs la possibilité de quitter plus le marché du travail. (Belga)